

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modification à l'article 6651 de la Règle Six de la Bourse – Limites de position applicables aux options sur fonds d'actions négociés en bourse

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet, déposé par la Bourse, de modifications à l'article 6651 de la Bourse concernant la méthode d'établissement des limites de position applicables aux options sur fonds d'actions négociés en bourse soumises à un règlement physique. Actuellement, la méthode d'établissement des limites de position pour l'ensemble des options sur fonds négociés en bourse, dont les options sur fonds d'actions négociés en bourse, est la même que pour les options sur actions.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2017-03-23, Vol. 14, n°11)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 24 avril 2017, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Roland Geiling
Analyste en produits dérivés
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4323
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : Roland.Geiling@lautorite.qc.ca

Émilie Dewar
Analyste aux OAR
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4339
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4339
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : Emilie.Dewar@lautorite.qc.ca